

DOSSIER

# EAU

**UN ENJEU PRIORITAIRE  
POUR LE FUTUR ?**



alsace nature

# DOSSIER L'EAU UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE FUTUR ?

**E**njeu majeur pour la survie de toutes les espèces, l'eau a une valeur universelle. Cette ressource est pourtant menacée partout dans le monde par l'activité humaine ! En France, ce sont les inquiétudes autour de la qualité de l'eau qui prédominent et dans certains bassins, sa quantité. L'Alsace dispose d'une ressource abondante, grâce à sa nappe phréatique, plus grand réservoir d'eau douce d'Europe. Or, même cette immense ressource est fragilisée par la densité de la population et, surtout, par les pratiques industrielles et agricoles.

L'eau lie tous les acteurs<sup>1</sup> bien davantage que ce que chacun pourrait le croire individuellement. Par la directive cadre sur l'eau (DCE)<sup>1</sup>, l'Europe fixe comme objectif aux États de maintenir ou rétablir un « bon état écologique » de sa ressource et signifie que l'eau est importante pour tout le monde. Ce cadre législatif doit nous interroger collectivement sur notre volonté de maintenir l'intégrité de cette ressource, car l'atteinte de l'objectif de bon état écologique se heurte bien souvent à des obstacles. C'est pourquoi, alors qu'Alsace Nature travaille activement pour que soit atteint cet objectif, nous n'avons pas peur de dire que notre association lutte le plus souvent aussi pour le bien de ses opposants.

Ce dossier, intitulé « L'eau, un enjeu prioritaire pour le futur », renferme l'essentiel des points abordés lors de la seconde Journée d'Étude pour l'Action Collective, organisée par Alsace Nature le 18 octobre 2014. Vous y trouverez des pistes et des actions, fruits de la réflexion des représentants associatifs et des professionnels du domaine de l'eau, réunis ce jour-là.

~~~~~

<sup>1</sup> La directive cadre sur l'eau (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

En s'appuyant sur de nombreux constats de terrain, toujours au service de l'intérêt général, Alsace Nature assure pleinement son rôle de force de proposition, et ce, dans un domaine où les stratégies mercantiles ne font pas toujours bon ménage avec l'intérêt collectif. Nous saisissons l'occasion de cette publication pour remercier les nombreux bénévoles de notre fédération, qui s'impliquent dans les dossiers souvent complexes, où leur démarche n'est pas toujours comprise - quand elle ne fait pas carrément l'objet de sarcasmes, voire d'agressions.

Pourtant, les critiques et les propositions émises sont, la plupart du temps, fondées sur une expérience naturaliste sérieuse et visent à la prise en compte d'enjeux essentiels souvent trop négligés.

Ce dossier est une invitation à la réflexion commune et au dialogue, pour que la composante « nature » soit davantage prise en compte dans les projets. Il comprend trois parties, qui sont pour Alsace Nature les trois thèmes prioritaires pour arriver à un bon état des eaux : l'eau potable, que celle-ci soit gérée en qualité et en quantité suffisante pour alimenter les populations ; les rivières, contraintes depuis des années par l'homme ; les zones humides, victimes de l'aménagement de notre territoire et qui ne peuvent plus remplir leur rôle.





ALORS QU'ALSACE NATURE TRAVAILLE  
ACTIVEMENT POUR QUE SOIT ATTEINT  
L'OBJECTIF DE BON ÉTAT DES EAUX,  
NOUS N'AVONS PAS PEUR DE DIRE QUE  
NOTRE ASSOCIATION LUTTE  
LE PLUS SOUVENT AUSSI POUR LE BIEN  
DE SES OPPOSANTS.

3

## Une ressource en eau potable durable : les bons outils

Le paysage alsacien est fractionné en 4 principales régions agricoles : les zones de grandes cultures céréalières, que l'on retrouve principalement en plaine du Rhin ; le vignoble, qui se plaît sur les coteaux ; les rieds, historiquement utilisés pour l'élevage agricole ; et l'agriculture de montagne. Malheureusement, ces pratiques dans leur utilisation conventionnelle (intensive), entraînent des impacts conséquences néfastes pour l'environnement et notamment sur la qualité de l'eau.

En plaine d'Alsace, les ressources en eau potable sont de plus en plus limitées à cause des pollutions diffuses, très majoritairement d'origine agricole et industrielle, déversées depuis des dizaines d'années dans les eaux souterraines et les eaux de surface<sup>2</sup>. De ce fait, les communes sont forcées de rechercher des ressources en eau dans des zones non-polluées en surface, dans des secteurs faisant l'objet de protection au titre de leur intérêt environnemental, floristique ou faunistique. Exemples : le Bruch de l'Andlau ou le secteur de Plobsheim (projet de champ captant secondaire de l'Eurométropole, lire pages 30-31 Dans le dossier « 50 ans »). Ces choix faits par les collectivités et approuvés par l'ARS (Agence régionale de santé) valident a posteriori la nécessité de conserver des espaces naturels protégés.

### État des lieux sur la dégradation de la qualité de l'eau

En France, 90 % des eaux de surfaces analysées contiennent des résidus de pesticides issus de l'agriculture intensive. Seul 41 % des masses d'eau superficielles sont considérées comme étant en bon état écologique, selon la DCE. Ce laisser-faire a valu à l'État français d'être condamné en septembre 2014 par la Cour européenne de justice, pour mauvaise application de la Directive Nitrates<sup>3</sup>. Ici les accusés sont les « engrais » notamment les épandages de lisier et autres fumiers et purins pro-

venant des excédents structurels des élevages, ou encore l'épandage de quantités indéterminées de pesticides sur les cultures céréalières.

L'épandage des pesticides agricoles depuis des décennies a fini par conduire à une pollution diffuse de nos cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines. Dans le Sundgau et la Hardt-sud par exemple, 36 communes ont été touchées à un moment ou à un autre par les dépassements de la limite de potabilité de l'eau captée, du fait de la concentration en pesticides. Dans le Ried Centre Alsace, on a analysé plus de 40 molécules de pesticides dans le puits de captage d'une commune ! Dans les rivières, le glyphosate (*Round-up*®) a été retrouvé dans 27 des 30 stations de mesure à des concentrations 100 fois plus élevées que la norme de potabilité. Par ailleurs, le principal métabolite du glyphosate, l'AMPA, est plus dangereux pour l'environnement que la molécule « mère ». Rappelons que le *Round-up*® est utilisé pour le désherbage des chaumes de blé et d'orge après récolte, ainsi que par les collectivités et les particuliers. On relevait également en 2012 la présence de PCB et d'AMPA dans la chaire des poissons frayant dans les rivières d'Alsace. Les premiers résultats de cet inventaire de la qualité de nos eaux souterraines, fondamental pour suivre l'évolution de la pollution, permettait de constater que la plupart des substances phytosanitaires utilisées en Alsace étaient largement retrouvées dans les eaux souterraines. Ainsi, sur 42 pesticides recherchés, 39 ont été détectés, dont principalement des herbicides ou leurs métabolites.

### L'élevage industriel : le lien entre pollution de l'air et de l'eau

Quel lien entre élevage industriel et pollution de l'eau ? Une réponse : toujours et encore les nitrates, aussi bien liés, en Alsace, à la fertilisation minérale qu'à l'élevage intensif. Si notre association est plutôt favorable à l'élevage de bovins pour le lait ou la viande, qui se pratique encore en Alsace de façon extensive, avec des animaux ayant accès aux prairies (favorables à la biodiversité), Alsace Nature lutte en revanche contre l'élevage industriel de poules et de porcs dont le lisier, chargé en ammoniac, pollue aussi bien l'air, les sols, l'eau. Nous estimons qu'en la matière, la réglementation et son application sont extrêmement légères.



2- Les eaux de surface - par opposition aux eaux souterraines - correspondent pour l'essentiel aux cours d'eau, océans, lacs et eaux de ruissellement.

3- La Directive Nitrates (91/676/CEE) lutte contre la pollution des eaux par apports et excès de nitrates d'origine agricole. d'eau, océans, lacs et eaux de ruissellement.

**Les compartiments sol, air et eau sont des vases communicant.** Or l'ammoniac, touche directement la pollution des milieux et des zones humides par eutrophisation (excédents de nutriments dans l'eau) : la prolifération des bactéries entraîne le pourrissement des végétaux, très défavorable à la biodiversité.

Les pollutions, lorsqu'elles dépassent les seuils autorisés, conduisent à l'abandon des puits de captages à partir desquels l'eau à l'usage des populations alentours est prélevée. Ainsi entre 1998 et 2008, 300 captages ont été abandonnés dans le bassin Rhin-Meuse. La préservation à long terme des ressources en eau destinées à la consommation humaine est pourtant un objectif prioritaire du Grenelle de l'Environnement. Cette priorité a été réaffirmée en septembre 2013 lors de la Conférence environnementale, prévoyant la protection de 1 000 « captages prioritaires », également appelés « captages Grenelle », soit le double de ce qui était prévu initialement. La mise en œuvre du dispositif de protection, finalisé en 2012, comporte les phases d'identification des aires d'alimentation (diagnostic des sources de pollution potentielles et de la vulnérabilité de la zone), l'établissement du plan d'actions, puis sa réalisation. Autant d'étapes pendant lesquelles Alsace Nature a souhaité se montrer proactive, mais n'a pas été invitée à participer aux réunions des comités de pilotage !

Dans le bassin Rhin-Meuse, 55 captages ont été définis comme prioritaires, tous dans le Sundgau pour l'Alsace. Des plans d'actions devaient avoir été établis avant la fin de l'année 2012, mais actuellement, seul environ 50 % en disposent.

**1 000**  
captages  
prioritaires

### Des outils pour une amélioration rapide et significative de la qualité de l'eau

Des solutions existent : arrêter la monoculture de maïs d'abord, promouvoir la polyculture vivrière bio ensuite.

Depuis plusieurs années, la politique agricole évolue et certaines techniques alternatives, plus respectueuses de l'environnement, commencent à se développer. Lorsque l'on parle de respect de l'environnement, l'on pense en premier lieu à l'agriculture biologique, qui respecte l'équilibre biologique entre le sol, les plantes et les animaux, en interdisant tout apport d'intrants de synthèse (pesticides, engrais chimiques, OGM, hormones...).

### DES SOLUTIONS EXISTENT : ARRÊTER LA MONOCULTURE DE MAÏS D'ABORD, PROMOUVOIR LA POLYCULTURE VIVRIÈRE BIO ENSUITE.

D'autres techniques moins connues existent, telle que l'agriculture « de conservation ». Cette technique consiste à réduire, voire à supprimer totalement (non-labour, semis direct ou semis direct sous couvert végétal) le travail du sol. Le sol quant à lui est couvert en permanence par les résidus issus des cultures précédentes ou par des végétaux de couverture en inter-culture. Le but est de développer l'activité de la faune du sol et notamment des lombrics, de limiter l'érosion, de maintenir l'humidité... L'agriculture de conservation rend indispensable l'allongement des rotations, afin de maîtriser les adventices qui ne sont alors plus détruites par le labour, et limiter la transmission de maladies. Il existe également les cultures dites « cultures intermédiaires pièges à nitrates » (CIPAN) qui consistent à mettre en place un couvert végétal entre la récolte des cultures d'été ou d'automne et les semis des cultures de printemps. Ceci permet entre autres de réduire le lessivage des sols et l'érosion des nitrates. La cou-

verture hivernale des sols est obligatoire depuis 2012 sur l'ensemble des exploitations situées en zone vulnérable.

Une autre façon de limiter l'apport en intrants est la mise en place de cultures sobres en intrants tels que la luzerne, le trèfle, le lupin doux, la féverole... Ou encore la mise en place d'une bande enherbée en bordure de culture ou d'arbres qui limiteront le lessivage.

De façon générale, Alsace Nature promeut une agriculture extensive (agroforesterie, élevage avec prairies) ou bio-intensive (biologique, bio-dynamique, permaculturelle), seules capables de conserver le capital naturel de notre région tout en nourrissant ses habitants. Alsace Nature valorise dans son discours la relocalisation d'une paysannerie vivrière (maraîchage), condition sine qua non pour faire de l'Alsace un territoire résilient, autosuffisant et non plus dépendant des énergies fossiles.

En matière d'élevage, Alsace Nature se bat pour obtenir des institutions et des exploitants **la diminution du nombre de bêtes élevées dans chaque unité** de production, même si cette préconisation va à l'encontre de la tendance !

### Une feuille de route pour la protection des captages en eau potable

En parallèle d'un travail fait par le réseau « Agriculture » d'Alsace Nature, le réseau « Eau » a également travaillé sur des protocoles à respecter pour garantir une ressource en eau potable. Dans ce cadre largement développé dans la « lettre eau » envoyée au membre du réseau plusieurs fois par an, Alsace Nature préconise :

**1** dans les arrêtés de DUP, **l'exigence de respect de l'avis des hydrogéologues** (souvent non-suivis comme à Jettingen, Durrenentzen, Munchhouse ou Hirsingue) et la cohérence entre les mesures prescrites sur l'ensemble des captages.

**2** **L'actualisation des anciennes DUP**, qui datent des années 1970, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques agricoles et de la connaissance de l'impact des intrants sur l'environnement et notamment sur les eaux souterraines.

**3** **Le maintien de la protection des captages déconnectés** du réseau. Le nombre de captages déconnectés dans le Haut-Rhin se chiffre à plus de soixante. Ces captages ont généralement été mis hors service en raison de leur dégradation par les pesticides. Cette situation doit être provisoire.

**4** Que les aires d'alimentation des **captages prioritaires « Grenelle »** et leur PPR (périmètre de protection rapprochée) bénéficient d'une **protection renforcée** par rapport aux captages ordinaires.

**5** Un suivi particulier de la prévention sur les captages dotés d'un traitement au **charbon actif**. La présence d'un traitement assurant une bonne qualité de l'eau au robinet peut avoir un effet pervers démobilisateur pour la protection de la ressource. Le traitement ne peut être qu'un élément transitoire dans la reconquête et non une finalité en soi.

**6** Le conditionnement de toute attribution de dérogation aux collectivités distribuant une eau ne répondant pas aux normes à **un projet de mesures de protection susceptibles de rétablir la qualité de la ressource**.

**7** **Que l'emploi de pesticides soit interdit sur les aires d'alimentation des captages**, avec une priorité sur les périmètres de protection rapprochée. Cet objectif est réalisable par différents moyens et notamment la réglementation par DUP, l'instauration d'une ZSCE (zone soumise à des contraintes environnementales), l'implantation de parcelles en culture bio sur les zones de protection, l'acquisition de parcelles par des collectivités locales (droit de préemption).



## Plus de naturalité pour les rivières alsaciennes

Lorsque l'on parle du fonctionnement d'une rivière, c'est à dire un système global comprenant le bassin versant, le lit majeur ainsi que ses flux solides (sédiments) et liquides, on l'entend au sens d'un équilibre dynamique, capable de s'adapter aux fluctuations de débits en ajustant leur pente, leur largeur ainsi que leur sinuosité (morphologie).

Cet équilibre est menacé par l'anthropisation (canalisation, endiguement, rectification et recalibrage des cours d'eau...) qui souvent va conduire à un dysfonctionnement dans l'expression du fuseau de mobilité (espace de divagation d'un cours d'eau), du fait de la contrainte physique imposée à la rivière. Les travers culturels du passé ont été caractérisés par l'excès du découpage analytique : la complexité de la nature en a fortement souffert, la rivière était devenue « un tuyau ». Ces aménagements entraînent une modification morpho-dynamique des cours d'eau, qui a des répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes, en induisant une diminution de la diversité naturelle des habitats.

Prenons l'exemple de l'endiguement, qui crée une déconnexion entre le lit mineur et le lit majeur et leurs annexes hydrauliques. Ceci va se traduire par un appauvrissement des milieux naturels du lit majeur ainsi que de la biodiversité terrestre et aquatique dont la reproduction est liée à ces connexions (exemple : reproduction de certaines espèces de poissons).

Sur les cours d'eau alsaciens, on constate depuis plusieurs années une dégradation de la qualité de l'eau potable, engendrant la fermeture de puits de captage. Cette dégradation est directement liée à certaines pratiques agricoles comme vu plus haut, mais aussi à l'urbanisation du lit majeur.

Afin de protéger les cours d'eau de l'urbanisation, il est important de prendre en compte leur fonctionnement lors des projets d'extension urbaine, de limiter les petits impacts tel que les enrochements, les remblais, les déviations, améliorer les systèmes d'assainissement et renaturer les cours d'eau qui ont été artificialisés.

MARTIN PÊCHEUR  
DAVID HACKEL

CANOË LOISIR  
ALSACE NATURE

PASSERELLE MIMRAM  
MATHIEU NIVASSE



Une croyance utopique : le projet de suppression de la crue. Aujourd'hui certaines disciplines scientifiques sont venues aider à mieux respecter le champ d'épandage des lits majeurs. Le souci sécuritaire a été pourtant dominant dans l'institutionnalisation du phénomène et notre association doit militer pour l'acceptation du phénomène, non seulement par la culture sécuritaire, mais aussi par des dimensions culturelles plus positives que sont le meilleur respect de la ressource et la conservation de la biodiversité alluviale.

### La fonction conservatoire de la biodiversité

Initialement, les premières revendications en matière de protection de la biodiversité émanaient des pêcheurs, qui dénonçaient les seuils infranchissables pour les poissons, principalement pour les migrations reproductrices (Truite, Saumon...). Or, pour qu'une espèce survive, il faut non seulement stopper les destructions directes des spécimens (individus), protéger ses habitats, lui permettre de se déplacer mais aussi la protéger comme une population.

Les débuts de la prise en compte de l'écologie ont été fortement dominés par la pollution hydrique, bien entendu pour des raisons utilitaristes... Les politiques d'aménagement prônaient des rivières à eaux propres mais canalisées. Le Castor par exemple veut de l'eau en situation naturelle c'est-à-dire des cours d'eau reconnus comme ayant un double flux hydrique et solide. Il constitue donc un indicateur intéressant de bon état écologique d'une rivière (concernant sa réintroduction en Alsace, lire pages 36-37 du dossier « 50 ans »).

220  
km de cours  
d'eau  
78  
barrages



## La continuité écologique des rivières et du Rhin

Mieux gérer les ouvrages sur les cours d'eau (barrages, seuils...) est une priorité nationale et européenne. Dès sa création, Alsace nature a combattu pour obtenir la restauration de la continuité écologique sur le fleuve.

Dans les années d'après-guerre, les États du bassin du Rhin réalisent que le Rhin pollué est un problème majeur. Les rares stations d'épuration existantes avaient été détruites par la guerre, l'industrie se développait à un rythme effréné et les communes rejetaient leurs eaux usées directement dans le fleuve. Par ailleurs, la présence de barrages hydroélectriques, tels que le barrage de Gerstheim, en empêchant notamment le saumon de rejoindre ses lieux de reproduction traditionnels, a conduit à éliminer les derniers grands poissons.

Fin 2012, dans le bassin Rhin-Meuse, plus de 170 ouvrages sont estampillés « Grenelle ». Ils doivent faire l'objet d'un aménagement ou d'un « effacement » (enlèvement partiel ou total de l'ouvrage) pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau. Objectif : permettre aux poissons de franchir les obstacles et mener à bien leurs migrations vers leurs zones de reproduction.

### Exemple

#### LA GESTION DU SCHÉMA DE L'ILL

Depuis 2010, la gestion du domaine public fluvial de l'Ill revient à la Région Alsace. L'Ill domaniale représente 220 km de cours d'eau et 78 barrages et seuils entre Colmar et Strasbourg. Depuis 2014, un schéma de gestion globale de l'Ill domaniale sur 10 ans vise à concilier le développement économique du bassin de l'Ill et la reconquête de ses fonctionnalités environnementales.

#### Ce schéma s'articule en 4 grands objectifs, parfois contradictoires :

- **Assurer la protection des zones habitées contre les inondations.** Cela passe par une modélisation de la dynamique des cours d'eau, par l'initiation de travaux prioritaires (rénovation de barrages, mise en place de digues...) ainsi que par la mise en place d'outils réglementaires (PAPI, PPRI...).
- **Restaurer les fonctionnalités hydrauliques, sédimentaires et écologiques des cours d'eau.** Cette restauration s'organise autour de la reconnexion d'annexes hydrauliques, l'acquisition ou l'échange de fonciers ponctuels

en bordure de cours d'eau, une gestion douce de la ripisylve et des plantes invasives, ainsi que par le maintien de l'équilibre sédimentaire et de la continuité piscicole. Le bon fonctionnement de ces écosystèmes peut être chiffré : on estime par exemple que les services rendus par les zones humides et le lit majeur s'élèvent à 26 millions d'euros. À noter qu'Alsace Nature n'est pas favorable à la mesure économique systématique de « services écosystémiques » (services rendus à l'homme par la nature « fonctionnelle »).

#### • Optimiser le développement économique des usages limitant leurs impacts sur l'environnement.

Actuellement le lit majeur de l'Ill domaniale est principalement occupé par du maïs (environ 8 000 ha) suivi de loin par les surfaces enherbées (environ 2 100 ha), les cultures de blé (environ 2 000), les betteraves industrielles (environ 500 ha) et les oléagineux (environ 100 ha). La limitation des impacts sur l'environnement passe notamment par le maintien et la remise en herbe de prairies inondables.

#### • Redéfinir l'entretien des cours d'eau

(protection des berges, enlèvement de flottants...) et assurer la gestion du patrimoine lié à l'Ill.

**NÉNUPHAR NAIN**  
DAVID HACKEL

**TOURBIÈRE DE LISPACH**  
YANN CARTAUT

**CALOPTERIX SPLENDENS**  
NICOLAS BUHREL



**FORÊT DE LA ROBERTSAU**  
BERNARD IRRMANN

### Vers un progrès où nature et culture trouveraient leurs comptes respectifs

Si les écosystèmes fluviaux ont été parmi les plus dévastés et détruits dans l'histoire de l'humanité, il existe aujourd'hui une opportunité pour tenter de les réparer facilement, surtout certains d'entre eux. Mais le fort intérêt de cette tentative n'est pas seulement de rétablir une nature alluviale pour elle-même. Celle-ci en effet est extrêmement proche et intriquée à celle de l'humanité urbaine et rurale et de ses activités. L'élément le plus significatif est que cette proximité peut aussi être synonyme de grandes qualités naturelle et culturelle. Le phénomène de la crue, soumis il n'y a pas si longtemps à la croyance en sa suppression, est aujourd'hui fortement acteur de l'organisation de l'espace. Elle contraint même le puissant phénomène de conquête spatiale de l'urbanisme ! Très proche de la crue, on découvre aussi la pertinence de la géomorphologie fluviale. Les deux départements alsaciens commencent à l'utiliser et cela est encourageant pour la renaturation de ces écosystèmes (Bruche, Giessen, Doller).

Une gestion de rivière visant « un bon état écologique » et intégrant les contraintes juridiques, développe autant un écosystème fortement naturel qu'une infrastructure de bien et de services. En effet, l'ensemble des biens sociologiques (récréatif,

aménités, loisirs), économiques (ressource en eau, régulation du cycle hydrique), culturels (positionnement nature/culture) s'appliquent facilement et fortement pour les écosystèmes alluviaux alsaciens. Ce sont les écosystèmes qui rassemblent le mieux les contraires et permettent aujourd'hui d'envisager leurs dépassements par une nouvelle intelligence. Les impacts forts du passé peuvent se retourner assez facilement en reconquêtes importantes, les résultats peuvent être rapides !

## Vers une renaissance des zones humides ?

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, se sont 67 % des zones humides qui ont disparu de la carte de France. En Alsace, on a vu disparaître la moitié des forêts alluviales rhénanes depuis le début du siècle dernier et assisté à la dégradation ou à la destruction massive des prairies du ried (à lire pages 12-13, 16-17 et 20-21 dans le dossier « 50 ans »). Ces disparitions sont essentiellement causées par l'intensification des pratiques agricoles, les aménagements hydrauliques, ainsi que par l'urbanisation et la création d'infrastructures.

Heureusement, depuis quelques années, des actions de protection et de restauration de ces milieux sont initiées par des acteurs locaux. La moitié des zones humides en Alsace jouit d'une protection réglementaire (statut de forêt de protection, classement en réserve naturelle, protection par arrêté préfectoral) et des accords ont été signés entre collectivités et agriculteurs pour sauvegarder les prairies et limiter, voire arrêter, les apports d'engrais. Néanmoins, encore trop peu de personnes ont conscience des bénéfices que ces zones apportent, pourtant réels et indispensables. Elles représentent tout d'abord de véritables réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses espèces, souvent rares et menacées. Elles leur apportent des milieux propices (et parfois vitaux) pour la nourriture et la reproduction, et abritent de nombreux





refuges pour ces espèces. Il a été estimé qu'en France les zones humides hébergeraient 30 % des espèces végétales remarquables et menacées et qu'environ 50 % des oiseaux dépendraient de ces milieux<sup>4</sup>.

### Les services rendus aux humains par ces zones humides

En jouant le rôle de tampon, telles des « éponges », les zones humides contribuent à réguler les phénomènes de crues et participent à restituer ces eaux en période de sécheresse. Elles agissent en même temps sur la régulation du climat en créant un microclimat local engendré par l'évapotranspiration des végétaux.

En jouant le rôle de filtre épurateur, les zones humides agissent également sur la qualité de l'eau. Les plantes sont capables d'absorber de grandes quantités d'azote et de phosphore ainsi que d'éliminer de nombreuses substances toxiques telles que des métaux lourds, des pesticides ou encore des résidus médicamenteux.

Comme c'est le cas pour les rivières, les zones humides apportent également des services culturels et sociaux. Par leur beauté naturelle et leur diversité biologique, ces milieux représentent des endroits rêvés pour s'adonner aux activités de loisir telles que la pêche, la navigation, l'observation naturaliste, etc. Elles permettent également à Alsace Nature, comme à ses associations fédérées ou aux Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement disséminés sur le territoire régional, de mener des actions de sensibilisation envers le grand public et les groupes scolaires.

### Les zones humides dans les futurs SDAGEs Rhin et Meuse

Objectifs pour le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin et Meuse : d'abord, améliorer la connaissance des zones humides. Ces zones sont classées en 2 catégories (sujettes à critiques) : les zones humides dites remarquables, qui se distinguent par la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent. Elles sont intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope. Elles présentent encore un état et un

fonctionnement biologique préservé. Puis il y a les zones humides dites ordinaires, qui ne présentent pas une diversité hors du commun mais qui remplissent les mêmes fonctions et rendent les mêmes services que les zones humides remarquables.

Ensuite, stopper leur dégradation et leur disparition. La mise en place ou l'optimisation d'outils existants, tels que des outils réglementaires ou la maîtrise foncière, permet de prévenir la dégradation des zones humides. En outre, il est essentiel de prendre en compte les zones humides dans les documents de planification et de projets, afin de choisir les solutions les plus respectueuses de leur préservation et de limiter les impacts négatifs. Il est également nécessaire de valoriser économiquement les zones humides afin de garantir leur pérennité (labels, circuits courts, etc.). Les rieds peuvent par exemple être valorisés à travers la création d'une filière « énergie » qui utilise la biomasse séchée pour créer des pellets qui serviront de combustibles.

Des centaines de générations de paysans ont construit, avec la nature, des écosystèmes remarquables, alors que deux générations d'agriculteurs les ont fait disparaître. Il s'agit des habitats qui comprenaient les écotypes boréo-alpins en plaine alsacienne (Linaigrette, Grassette, Trolle...), qui comptent parmi les pertes les plus irréremédiables et les douloureuses de la biodiversité alsacienne. Si l'agriculture industrielle est plus particulièrement montrée du doigt, cette perte repose bien sur une responsabilité sociale globale.

## LES ZONES HUMIDES CONTRIBUTENT À RÉGULER LES PHÉNOMÈNES DE CRUES ET PARTICIPENT À RESTITUER CES EAUX EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

4- Données

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

L'évolution de l'agriculture moderne a été centrée sur la spécialisation fonctionnelle productive, avec abandon de l'ensemble des autres fonctions qui se trouvaient dans les systèmes agricoles traditionnels. Même le cours d'eau était de trop, avec ses inondations et ses méandres. La dynamique technique a été rattrapée par d'autres dynamiques, pour freiner puis retourner les simplifications à l'œuvre. Les impacts de cette agriculture biocide et écocide n'ont pas pour l'instant été tous explicités et compensés, loin de là. Nous en sommes au début, avec des opérations de renaturation et de plus en plus d'obstacles, d'interdits et de règles qui cadrent et cadreront cette agriculture impactante. Une partie du monde agricole a compris cet impératif et s'inscrit dans des alternatives plus proches d'une agriculture durable. Les autres voient dans les avancées réglementaires des obstacles à leur liberté, alors qu'il s'agit seulement de règles pour maîtriser davantage les nuisances. Ainsi, par exemple, la (re)création de bordures enherbées le long des rivières et des ruisseaux.

### Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides

Les actions de restauration et de récréation servent à créer de nouveaux milieux humides (étangs, gravières... il n'est pas nécessaire de donner ces exemples...) et aident à la gestion des eaux pluviales et de drainage agricole. Si les impacts sur les zones humides n'ont pu être évités, des actions de compensations peuvent être envisagées. Néanmoins, il est important de savoir que ces actions ne compenseront jamais totalement la destruction d'une zone humide fonctionnelle. Ainsi, un écosystème restauré ne remplacera jamais l'écosystème initial.

**CANAL DE LA BRUCHE**  
MATHIAS WAGNER

**POULE D'EAU**  
MATHIAS WAGNER









alsace nature